



COMMUNIQUE DE PRESSE

Cergy, le 12 mars 2013

Le préfet du Val-d'Oise, Jean-Luc NEVACHE, exprime sa vive condamnation quant au contenu de la délibération de la ville de Bezons prise le 13 février dernier et décidant d'élever M. Majdi IRHIMA-AL-RIMAWI au rang de citoyen d'honneur de la ville alors que ne pouvait être ignorée l'implication de l'intéressé dans l'assassinat d'un ministre israélien en 2001 à Jérusalem et sa condamnation à 80 ans de prison.

Cette initiative, présentée comme la célébration « *des liens d'amitié et de coopération qui unissent la ville de Bezons avec la commune de West-Bani-Zeïd* » n'a rien à voir avec la coopération décentralisée et constitue un manquement à l'obligation de neutralité républicaine.

Dans ce département du Val-d'Oise qui se caractérise par la présence d'un éventail particulièrement large d'habitants de différentes origines et croyances, la mission quotidienne de l'État est de favoriser les relations de confiance et de respect mutuel entre les uns et les autres ; cette exigence ne peut qu'être fortement contrariée par une décision qui contrevient gravement au message de sérénité et de tolérance que les élus de la République ont le devoir de porter.

Les services de la préfecture analysent actuellement les conditions d'un éventuel déféré de cette délibération municipale devant le tribunal administratif au titre du contrôle de légalité.

